

**COMMISSION PROTECTION DE L'ENFANCE**  
**DU NORD-KIVU**

**Communiqué**

**La Commission Protection de l'enfance du Nord-Kivu dans sa réunion mensuelle de ce samedi 11/03/2006 dans la salle du HCDH, est très choquée et condamne avec fermeté les tortures commises en date du 7 mars 2006 par les habitants de Birere, Quartier Mikenno, Avenue Kisangani sur une enfant de 13 ans qui s'était égarée et à qui la chance de s'exprimer n'avait pas été accordée. Ils l'ont battue, lapidée et brûlée en l'accusant faussement de sorcière.**

**Cet acte inhumain et inacceptable n'est malheureusement pas le premier dans ce quartier ni dans la ville de Goma.**

**Nous demandons aux autorités de punir sévèrement les auteurs de ce crime et tous ceux qui n'ont pas voulu porter secours à cette enfant.**

**Nous demandons, en plus, que des mesures adéquates soient prises pour protéger les personnes vulnérables spécialement les enfants et les femmes.**

**Fait à Goma, le 11 mars 2006**

**Pour la Commission Protection de l'enfance  
Children's Voice, son président**